

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 67 (1972)
Heft: 2-fr

Vereinsnachrichten: Rapport annuel de la Ligue suisse du patrimoine national pour 1971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport annuel de la Ligue suisse du patrimoine national pour 1971

1. Effectifs

En 1971, la Ligue suisse du patrimoine national a fait une fois encore quelques centaines d'adhésions. Mais une comparaison valable avec l'année précédente n'est guère possible cette fois, car, pour des raisons administratives, le compte des effectifs a été arrêté au 30 septembre. A ce moment-là, notre association réunissait 14325 membres, soit 477 de plus qu'à fin 1970. Et durant les trois derniers mois suivants, diverses sections ont encore enregistré des augmentations, plusieurs campagnes de recrutement étant alors en cours.

Du prospectus illustré destiné à ces campagnes, imprimé par les soins du secrétariat général avec deux pages réservées à chaque section, plus de 120000 exemplaires ont pu être répartis parmi douze sections. L'entreprise n'est pas achevée; en particulier, une édition en français et une édition en italien vont sortir de presse.

2. Assemblée des délégués et assemblée générale

C'est la section du Valais romand qui a assumé l'organisation de la 67e assemblée générale et 4e assemblée des délégués, les 5 et 6 juin à Montana-Crans. Quelque 350 personnes ont participé à ces journées, en partie boudées, malheureusement, par le proverbial soleil du Valais. Excursions et visites ont conduit les participants à Sion, Saint-Pierre-de-Clages, Saillon, dans la Noble contrée, puis à Loèche et Brigue. Dans la capitale, où la réception officielle eut lieu sur la terrasse de la Majorie, l'on put s'initier aux problèmes de la restauration, actuellement en cours, des vestiges du château de Tourbillon (thème national de l'Ecu d'or 1965).

L'assemblée des délégués s'occupa notamment, et de façon approfondie, du problème des maisons-tours; elle vota d'autre part une résolution, demandant aux autorités responsables de tenir compte de la protection du site pour le tracé de la future route de contournement de Martigny.

Le professeur Piero Bianconi, de Minusio, a été élu membre d'honneur, après avoir participé à l'activité du comité central pendant 25 ans. Conformément au nouveau règlement, le trésorier du «Heimatschutz» du Haut-Valais, M. Karl Lehner, de Zermatt, a été désigné comme second vérificateur des comptes, en plus de M.J. Kneubühler, de Lucerne, qui reste en fonction une année encore.

3. Comité central

Le décès soudain de l'abbé Georges Crettol, de Châteauneuf près Sion, victime d'un accident de voiture auquel il devait succomber le 7 août, a été une grande perte pour le comité central. Deux mois auparavant, il avait magnifiquement organisé l'assemblée générale et avait eu la joie de souhaiter la bienvenue en son cher Valais aux congressistes de toute la Suisse. Président de la section du Valais romand depuis 1959, vice-président de la Ligue suisse depuis 1968, il fut l'infatigable serviteur de notre cause, à laquelle il s'était voué avec cœur et enthousiasme.

Le nouveau président de la section du Valais romand est M. Pierre Antonioli, avocat et notaire à Sion, entré à ce titre au comité central. Le successeur de M. Bianconi, pour la section tessinoise, est M. Ezio Bernasconi, de Muralto.

De nombreuses affaires ont occupé le comité central, qui a tenu quatre séances d'une journée. Il y a eu entre autres une série de recours, pendents et nouveaux, concernant: Brunnen

(défrichement de forêt et lotissement «Schiller»); Lucerne (maison-tour de la place des Casernes); projet de téléphérique Felskinn-Feekopf; nouvelles constructions sur le Righi-Kulm; lotissement des coteaux de vignes du lac de Hallwil près Brestenberg; construction sur la rive de Gersau. D'autres problèmes de protection des sites et du paysage concernaient Altdorf (démolition et construction massive près de la maison Walker), Genève (projet de démolition des maisons Nos 7 et 9 de la place du Molard, Martigny (route de contournement), le lac de Lauerz (Ecu d'or 1963), Zurich (projet de lotissement de la forêt d'Adlisberg), l'hospice du Gothard (menacé par la spéculation). D'importants sujets furent en outre: le fléau des moto-luges, l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire, le nouvel article constitutionnel sur les eaux, l'inventaire des sites urbains et villageois, l'élargissement de nos commissions d'experts et toute une série d'autres questions en rapport étroit avec les principes de notre Ligue. Le nombre des demandes de subsides s'est élevé à 48; comme d'habitude, elles ont été préalablement étudiées par le secrétariat général, puis présentées au comité central sous forme de propositions dûment motivées, par des commentaires écrits et des diapositives.

4. Secrétariat général

Après les profonds remaniements de l'année précédente, il n'y a aucun changement à signaler en ce qui concerne le personnel du secrétariat général. Le secrétaire général et chef de l'Ecu d'or, M. A. Eberle, et son représentant et chef du service de presse, M. F. Notter, ont bénéficié une fois de plus des précieux services de Mlle R. Grimm, qui travaille depuis dix ans déjà au «Heimatschutz». Mme D. Peter et Mme Weiss-Isler (qui s'est mariée durant l'année écoulée) nous assurent leur collaboration à mi-temps et s'occupent surtout de l'Ecu d'or, tandis que la trésorerie est toujours assumée avec compétence par Mlle H. Scheidegger.

Un travail de plus en plus ample, et un manque de place de plus en plus incommodé, ont sollicité à l'extrême la capacité de travail de notre petit bureau, de sorte que des tâches importantes, mais pouvant attendre (quoique pas toujours sans dommage), n'ont pu être entreprises ou poursuivies. Le secrétariat général n'en est que plus reconnaissant envers le président A. Rollier, pour son infatigable collaboration et sa compréhension. Qu'il soit en outre félicité ici pour son élection au Conseil exécutif de la ville de Berne. Nous sommes heureux aussi de la collaboration toujours excellente que le secrétariat entretient avec les sections (où s'accomplit, sous la direction d'actifs présidents, la majeure partie du travail voué à la cause du «Heimatschutz»), ainsi qu'avec le comité central. Le secrétariat a maintenu d'étrôts contacts avec nos conseillers techniques et surtout avec les associations à buts analogues, notamment la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Fondation pour la protection du paysage, l'Association pour le plan d'aménagement national et le Club alpin suisse; chaque fois que la chose est possible et désirable, on tend à une répartition du travail.

5. Revue «Heimatschutz»

Une décision du comité central a apporté un changement important, qui ne se manifestera d'ailleurs qu'en 1972: la revue de la section tessinoise et de quelques associations à buts analogues, «Il nostro paese», sera soutenue plus généreusement que jusqu'ici, et du même coup l'on renoncera à la diffusion au Tessin de l'édition française de la revue «Heimatschutz». Il sera

dès lors possible de faire paraître «*Il nostro paese*» six fois par an, et d'y élargir la part réservée à notre section tessinoise. Les articles les plus importants de la revue «*Heimatschutz*» seront traduits en italien et repris dans «*Il nostro paese*».

Le volume et la présentation de la revue sont restés inchangés. Sous la direction rédactionnelle de MM. E. Schwabe et L. Gauzier, quatre éditions allemandes et françaises ont paru comme d'habitude, avec la collaboration du metteur en pages Karl Mannhart. Les principaux thèmes traités furent: la protection des quartiers anciens; les sanctuaires protestants classiques du XVIII^e siècle en Suisse (fascicule I); une présentation complète des problèmes de la protection des sites en Valais, et une «préface» pour l'assemblée générale (fascicule II); le thème national de l'Ecu d'or (Morat) et le rapport annuel (fascicule III); les problèmes actuels de la protection du paysage en Suisse, considérés de divers points de vue, à l'occasion de la démission de M. Urs Dietschi en tant que président de la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine; l'hospice du Gothard (fascicule IV). Une fois encore, chaque édition en allemand contenait deux pages réservées à la Ligue des patois alémaniques.

6. *Ecu d'or*

La séparation, en soi souhaitable, de l'assemblée générale et de l'assemblée des délégués, qui nous oblige à avancer la date de rédaction du rapport annuel, rend malheureusement impossible la présentation de chiffres précis sur la vente de l'Ecu d'or 1971, car le compte définitif n'est pas encore établi. On peut toutefois déclarer que son produit brut, comme son produit net, dépasseront légèrement ceux de 1970. Le thème national de la vente était la petite cité médiévale de Morat, qui, pour le 500e anniversaire de sa fameuse bataille, c'est-à-dire dans quatre ans, a mis à son programme de très importants travaux de restauration et d'assainissement qui engloutiront des millions de francs.

La répartition du produit de la vente est d'ores et déjà fixée: sur un produit net d'environ 1,19 million de francs (1970: 1 155 460 fr. 55), 200 000 francs iront au fonds commun pour les œuvres d'importance nationale, dont 100 000 francs pour Morat. Une somme de 20 000 francs est destinée à la Fédération nationale des costumes suisses pour sa collaboration à la vente de l'Ecu d'or. La Ligue du patrimoine national et la Ligue pour la protection de la nature ont reçu chacune 46 700 francs (donc 35 000 francs de plus que l'année précédente), de sorte que la part des sections du «*Heimatschutz*» sera un peu plus élevée qu'en 1970. Au fonds d'exploitation (ou fonds des tâches communes) ira le solde d'environ 36 000 francs.

Le résultat réjouissant de la vente des écus d'or – qui reste un des principaux soutiens financiers de la protection de la nature et du patrimoine – n'est certes pas une chose qui va de soi. Si largement répandu que soit aujourd'hui l'intérêt pour les problèmes de l'environnement (qui d'ailleurs se manifeste plus souvent en paroles qu'en actes), il est chaque année plus difficile d'obtenir l'indispensable concours des autorités, des instituteurs et des écoliers, dont dépend toute la collecte. Aussi notre reconnaissance à l'égard de nos fidèles collaborateurs, toujours sur la brèche lorsque surgissent des difficultés imprévues qu'il s'agit de résoudre dans les délais nécessaires, ne saurait-elle être assez grande.

Au terme de la vente, une difficulté supplémentaire a surgi, en prévision de celle de 1972: sans le moindre avertissement, d'un jour à l'autre, la maison Nestlé S.A., à Vevey, a dénoncé le contrat qui nous liait depuis 26 ans, déclarant qu'elle ne serait plus en mesure de nous livrer à l'avenir les écus de chocolat. La maison Tobler, à Berne, à laquelle les presses ont été vendues, est disposée à couvrir dorénavant l'ensemble de nos besoins. Au

cours de nos pourparlers avec ce partenaire désormais unique, il nous faudra prévoir de plus longs délais pour éviter de mauvaises surprises de ce genre.

7. *Don de l'économie*

Les mêmes considérations que ci-dessus, concernant la date avancée du rapport, sont valables pour le Don de l'économie dont les comptes sont bouclés chaque année au 31 mai. Contrairement à l'Ecu d'or, qui est le don de «l'homme de la rue», le résultat du Don de l'économie marque cette fois un sensible recul. Le nombre des donateurs est resté à peu près le même, mais le montant total, faute de quelques dons importants, est nettement au-dessous de celui de l'année précédente. Il est possible qu'une certaine mauvaise humeur joue son rôle parmi les industries et les exploitations qui sont tenues à de gros investissements pour la protection de l'environnement. En tout cas, certains refus ont été motivés par de telles considérations. Un essai a été tenté: renoncer à solliciter 4000 entreprises (sur les 10 000 de notre fichier d'adresses) qui n'ont jamais rien donné, et nous adresser, en compensation, à tous les bureaux d'architectes; le résultat n'a pas été encourageant non plus. Quelque 200 études d'architectes seulement, soit 5% environ, nous ont envoyé des dons, assez modestes en moyenne. L'essai sera cependant tenté une nouvelle fois, éventuellement sur une base plus large.

Etant donné que le Don de l'économie représente un complément à l'Ecu d'or auquel on ne peut plus renoncer, et qui a contribué à la réalisation de toute une série d'œuvres importantes, nous espérons fermement que l'économie suisse, dans les années à venir, nous accordera une aide accrue; et nous remercions tous nos fidèles donateurs du soutien qu'ils nous ont assuré jusqu'ici et qu'ils nous assureront à l'avenir.

8. *Comptes*

Les comptes annuels détaillés, donnant des renseignements complets sur notre situation financière, sont communiqués aux membres qui en font la demande auprès du secrétariat général.

Les recettes sont passées de 743 625 fr. 35 à 809 325 fr. 80. Mais les dépenses ont augmenté plus encore, passant de 680 903 fr. 05 à 827 483 fr. 15. L'exercice présente un déficit de 18 157 fr. 35, ce qui réduit la fortune à 184 091 fr. 88.

Une fois encore, plusieurs legs méritent toute notre reconnaissance: fondation Kiefer-Hablitzel 23 000 fr.; legs de Mme E. Spiegelhalder, Rheinfelden, 5 000 fr.; legs de Mlle Doris Meynadier (première quote-part d'un legs plus important) 40 000 fr.; don de Mme Thildy Gabathuler 1 000 fr.; don de M. Jost Heer 210 fr. La subvention fédérale de 100 000 fr. a une fois encore contribué à l'efficacité de notre activité. Les tâches ne cessant d'augmenter, nous ne pourrons pas éviter, soit de limiter notre champ d'activité, soit d'augmenter sensiblement nos recettes – ce qui ne sera pas simple.

Les dépenses pour l'activité générale de protection du patrimoine ont fait un saut de 563 785 fr. 30 en 1970 à 702 024 fr. 10 en 1971. Les frais d'administration se sont élevés à 125 459 fr. 05 (année précédente: 117 117 fr. 75).

Le nombre des monuments à restaurer, et autres tâches relevant de la protection du patrimoine, qui ont bénéficié de nos subsides, est passé de 33 à 48, totalisant une dépense de 189 000 francs (année précédente 132 717 fr.). Le détail de ces subsides peut être trouvé dans les comptes.

9. *Europa Nostra*

L'assemblée générale d'*Europa Nostra*, association faîtière des ligues nationales de protection du patrimoine, a eu lieu à fin juin

à Bruxelles; le «Heimatschutz» suisse y était représenté par son délégué permanent au bureau, M. Albert Wettstein, et le président Ariste Rollier, qui, en tant que connaisseur expérimenté de ces matières (il est l'un des auteurs de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine), a exposé le projet d'une loi-cadre européenne sur la protection des monuments. Ce thème était au centre des débats de Bruxelles, où il fut question en particulier des panneaux-réclame dans les localités aussi bien (ce qui concerne surtout les autres pays) qu'à la campagne – le long des grandes voies de communication –, ainsi que d'une intense mobilisation de l'opinion publique, notamment des jeunes générations, à l'égard des problèmes de la protection des monuments et sites historiques. En ce qui concerne les panneaux-réclame, le secrétariat général de notre Ligue a fourni au secrétariat d'Europa Nostra, à Londres, de la documentation sur nos lois et règlements communaux et cantonaux, en vue d'une réglementation de ces questions sur le plan international.

Quant aux réunions du bureau d'Europa Nostra, auxquelles M. Wettstein a participé régulièrement, citons en particulier celle de Palerme, où l'autorité morale d'Europa Nostra s'est clairement manifestée. Une résolution en faveur d'une protection efficace et complète du patrimoine culturel, des sites et des paysages de la Sicile a trouvé dans la presse italienne un très large écho. Parmi les nombreux problèmes dont s'occupe le bureau d'Europa Nostra est celui d'une collaboration très étroite à obtenir entre les ligues de protection du patrimoine et les organisations touristiques.

Relevons encore pour terminer qu'à Split (Yougoslavie), au cours d'une journée de travail commune organisée par le Conseil de l'Europe et Europa Nostra, et à laquelle participait notre conseiller technique M. Robert Steiner, on a discuté les problèmes de la protection des sites historiques. Nous reviendrons, dans un prochain numéro de la revue «Heimatschutz», sur les résultats de cette séance.

10. Inventaires

Un sujet qui nous est familier depuis plusieurs années est celui de l'inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale (CPF), dressé avec la collaboration de la LSPN et du CAS, et dont on attend depuis longtemps que le Conseil fédéral lui donne force de loi; l'événement ne s'est pas produit. En attendant, l'administration fédérale lui apporte des retouches et se livre à un travail cartographique. L'inventaire, tel qu'il a été dressé à l'origine, étant épuisé, et comme il a rendu d'autre part de précieux services du point de vue pratique, on envisage d'en faire un nouveau tirage.

Un inventaire des sites urbains et villageois, s'il prenait forme, aurait les mêmes effets bénéfiques. La loi fédérale sur la protection du paysage et du patrimoine, du 1er juillet 1966, oblige la Confédération à établir, entre autres, un tel inventaire, ainsi qu'à reprendre à son compte les inventaires élaborés par des associations privées. Les travaux préparatoires entrepris par le «Heimatschutz», sur des bases nouvelles, depuis un an et demi, pour cet inventaire des sites urbains et villageois (et ensembles architecturaux) d'importance nationale ne sont pas encore terminés. Une liste provisoire des objets retenus sera d'ailleurs publiée sous peu. L'ouvrage sera poursuivi en 1972 sur la base des feuillets types établis par les experts, et des expériences faites.

11. Protection de villages caractéristiques

On sait que la Ligue du patrimoine national a décidé de redonner vie à certains villages typiques menacés de désertion en raison des changements de structure survenus dans l'agriculture,

par une planification appropriée, et de les sauver dans leur substance architecturale. Il s'est avéré que cette idée était difficile à réaliser. Les raisons en sont nombreuses; mais cela tient surtout à l'absence ou à l'insuffisance de subventions dans la phase de réalisation. A cela s'ajoute que les habitants sont souvent difficiles à convaincre, craignant que leur droit de libre disposition ne soit limité, ou pour le moins modifié, au profit d'une œuvre d'ensemble d'une aussi grande importance. Si nous voulons, dans un délai prévisible, obtenir des résultats spectaculaires, il faudra que les possibilités juridiques et financières soient rapidement améliorées, ou tout au moins développées de façon continue. Seuls des résultats visibles et tangibles pourront inciter les citoyens intéressés, dans d'autres localités, à suivre le mouvement. Les plans et les inventaires, à eux seuls, ne suffisent malheureusement pas.

Un cas où l'on a bien avancé est celui de Bönigen BE, où la restauration de la maison Mühlemann (reconstitution d'anciennes petites fenêtres, etc.) constitue le modèle de la réalisation partielle d'un plan d'ensemble. Mais plus importante encore est l'organisation d'un concours d'idées pour la construction d'un moderne centre administratif, culturel et commercial qui, à la fois rationnellement conçu et bien bâti, devra relier les deux parties historiques de cette agglomération rustique et lui insuffler du même coup une nouvelle vie. La Ligue du patrimoine national a contribué aux frais de concours dans une mesure substantielle, avec l'espoir que l'expérience réussira et pourra faire école.

Il y a de bonnes nouvelles aussi à annoncer à propos de Meride (Sottoceneri), où une classe de l'Ecole supérieure de planification de Stuttgart, sous l'égide du professeur R. Schoch, d'Aeugst ZH, a dressé un plan tel qu'on n'en a jamais encore vu en Suisse, et qu'il y a peu de chance d'en revoir à l'avenir. Car une semblable étude, approfondie et complète, n'est possible, tant au point de vue du temps dépensé que des charges financières, que dans le cadre d'un travail de diplôme accompli en commun, et où il n'est pas question d'honoraires. Il serait très important que ce travail remarquable et unique en son genre pût trouver le plus tôt possible son application pratique. La documentation sera encore complétée prochainement par le rapport de M. Weidner, assistant à Stuttgart, qui a cadastré tout le village de Meride et pris des photos détaillées de toutes les maisons présentant quelque importance historique et culturelle. Une commission, où les autorités cantonales de planification sont largement représentées, doit s'occuper de passer au stade de la réalisation. Elle aura besoin, d'une part, d'une très ferme application du droit cantonal, et d'autre part d'un capital de départ de quelques centaines de milliers de francs pour «faire la brèche».

A Guarda, enfin, les travaux de planification sont bien avancés. Le service cantonal compétent s'intéresse fort à ce village type et collabore désormais activement.

12. Bureaux techniques

Un rapport sur quelques-unes des tâches les plus actuelles de notre ligue ne saurait plus être séparé de ce qui concerne l'activité de nos bureaux techniques; et ce qui n'était encore qu'une tendance esquissée dans le précédent rapport s'est réalisé un peu plus rapidement que prévu: l'expertise technique, par des spécialistes en architecture, en planisme, et des juristes, devient un instrument de plus en plus important et efficace du travail pratique pour la protection du patrimoine.

Le personnel du bureau technique pour la Suisse alémanique a dû être renforcé; pour décharger M. Robert Steiner, un second conseiller a été désigné en la personne de Mlle Beate Schnitter, architecte diplômée SIA, de Zurich, qui s'est très rapidement

«acclimatée». Les conseillers techniques pour la Suisse romande (M.H.-R.von der Müll) et le Tessin (M.Louis Flotron) n'ont pas manqué de travail non plus. Nous avons, hélas, déploré le décès du second conseiller technique tessinois, Cino Chiesa, au cours de l'année 1971.

A été également élargi notre collège d'architectes, au sein duquel des groupes d'experts sont constitués de cas en cas lorsque des expertises doivent arbitrer des conflits qui posent d'importantes questions de principe. Les nouveaux membres désignés sont les suivants: M.J.-P.Darbellay, EPF/SIA, Martigny; M. Markus Dieterle, SIA, Grüt près Wetzikon; M.Wilfried Steib, BSA/SIA, Bâle; M.Walter Tüscher, BSA/OEV, Marly; M.Hans Hugi, professeur et ingénieur à Neschwil; et M.Carl Fingerhuth, planiste local et régional, SIA/BSP, Zurich.

Enfin, une équipe de juristes, aux fonctions analogues à celles du collège d'architectes, a été constituée. Elle comprend deux juristes spécialisés dans les problèmes de construction, M.Walter Natsch, de Herrliberg, et M.Hans Windlin, de Buonas. Ils sont entrés en activité, et cette activité est déjà considérable.

13. Protection des sites urbains et villageois

Il s'avère d'année en année plus clairement qu'un «Heimatschutz» efficace, dans la mesure où il ne se borne pas seulement à de menues restaurations, doit s'exercer de façon globale; ce qui signifie que pour sauvegarder, dans un espace vital limité, un environnement humain, où le bien commun l'emporte sur les intérêts particuliers, il doit devenir un élément dont il faille tenir compte aussi bien dans la législation que dans la planification régionale et locale, dans tout le domaine administratif, dans la construction et dans l'infrastructure. Mais, tant et aussi longtemps que les entreprises fédérales elles-mêmes traiteront par-dessous jambe la Commission fédérale pour la protection du paysage et du patrimoine (maison-tour des PTT à Bellinzona!), et que cette dernière, au lieu d'avoir à prendre position sur des problèmes fondamentaux, se contentera de donner son avis sur de petites choses, nous serons encore très loin de compte.

Pour montrer combien est peu réjouissante, et dangereuse pour l'ensemble de nos sites, la situation actuelle, donnons ici quelques extraits du rapport de notre bureau technique pour la Suisse allemande:

«La position des autorités zuricoises a trouvé son expression dans son attitude négative à l'égard de l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire. Il suffit pourtant d'ouvrir les yeux en parcourant la campagne zuricoise pour constater les lacunes du système. Les associations de droit privé n'ont aucun droit de recours, et la position de la commission cantonale des monuments et sites est, elle aussi, très faible (elle est consultée trop tard et seulement pour des questions peu importantes).

«Les centres historiques des localités sont souvent intégrés dans des zones où la hauteur admise est trop élevée (ce qui favorise la démolition de bâtiments existants et leur remplacement par des bâtiments plus hauts); de nombreuses constructions de routes (souvent discutables) sacrifient des édifices caractéristiques, en plus des rues et des places familiaires; et les remaniements parcellaires transforment de nombreux espaces jardinés et fleuris en mornes étendues pour tracteurs.

«A Oberstammheim, dont le centre est un site d'importance nationale, on a pu constater le manque d'une politique cantonale coordonnatrice en matière de protection des localités. L'entrée du village est menacée par la démolition d'une maison, décidée par la Commune.

«A Zurich, par la grave atteinte portée au visage architectural de la Bahnhofstrasse, dont l'unité était jadis égale à celle de la Junkerngasse à Berne, la ville perd un ensemble urbain de classe

internationale. La démolition de la galerie Neupert, la construction des magasins souterrains de la place de la Gare, etc., constituent un bouleversement de la structure urbaine qui rappelle l'époque où l'on rasait les tours et les portes. Si la construction d'immeubles de onze étages à la Bahnhofstrasse est autorisée, ce qui serait incompréhensible, on ne pourra que déplorer la faillite de la protection des sites d'aujourd'hui. Il ne reste plus que le bâtiment de la gare, et les façades continues encore existantes, à sauver, pour que la conception du boulevard – nouvellement tapissé d'assez ridicules plaques de granit – ne soit pas totalement illusoire.

«La révision de la loi sur les constructions, quant à la solution des problèmes posés par une planification appropriée, est tardive.»

a) Trois cas exemplaires: Sporz, Landarenca, Splügen

Pour illustrer les difficultés et la lutte pénible qu'implique le développement harmonieux de centres historiques importants, dans des situations apparemment sans issue, citons encore trois cas pratiques.

A Sporz, hameau encore intact et entouré d'un espace bien dégagé, à trois minutes de voiture au-dessus de Lenzerheide, il était prévu que la Ligue du patrimoine national soutiendrait énergiquement l'initiative privée d'un Zuricois. M.Brunner a acheté des bâtiments en partie délaissés par les paysans (une solution communautaire, avec la collaboration des agriculteurs établis, ne put malheureusement être trouvée) et, avec beaucoup d'idéalisme, de compréhension, et des moyens financiers importants, les a transformés en une exploitation hôtelière décentralisée, en leur conservant leur aspect extérieur. Mais, en dépit de grands efforts, il a été impossible d'obtenir, par un plan d'aménagement local, une protection des autres bâtiments et de la zone environnante, à vocation agricole, et qui ne put être lotie qu'au gré d'un plan de développement rigoureux. Ainsi, des investissements importants et bien conçus sont menacés de devenir illusoires.

Une offre exceptionnelle a pu être faite à la Commune de Landarenca (val Calanca), qui a deux douzaines d'habitants, en collaboration avec le Service cantonal pour la protection de la nature et des sites. De premières mesures auraient pu être prises, sans sacrifice financier de la Commune, pour une protection intelligente de ce village dont les toits sont presque tous de pierre. La seule condition était l'élaboration d'un plan d'extension et de zonage, obligatoire mais très simple. Bien que les pourparlers eussent pris un tour positif, la décision communale fut finalement négative. Une petite minorité, même si les moyens financiers sont disponibles, peut boycotter un plan de protection conçu dans l'intérêt général.

Nous avons plus d'espoir en ce qui concerne Splügen, un site qui est sans conteste d'importance nationale. Les autorités se sont déclarées prêtes à examiner si et comment une prescription obligatoire pourrait imposer, pour la couverture des toits, les plaques de gneiss traditionnelles. En outre, une étude a été entreprise sur le développement économique qui permettrait à cette ancienne étape des muletières, des charrois et des voyageurs, où plusieurs bâtiments historiques et agricoles particulièrement typiques sont abandonnés, de reprendre vie. Le prochain Ecu d'or contribuera certainement à la réalisation de ce projet.

b) Sites et maisons-tours

On continue à «manier» les maisons-tours comme si c'étaient de grands jouets; et l'on ne s'inquiète guère de leur désastreux effet dans le paysage. En Suisse allemande, on balaie les objec-

tions en prétendant (cela devient un refrain) qu'une maison-tour est un «Wahrzeichen» (quelque chose comme la tour Eiffel pour la ville de Paris!). Combien brutal peut être un de ces «signes distinctifs», la maison-tour de *Murg, au bord du lac de Walenstadt*, construite avec la bénédiction du gouvernement saint-gallois, le montre à l'évidence.

Grâce surtout au rapport du groupe d'experts du «Heimatschutz», la construction du petit gratte-ciel prévu sur la digue de *Melide* a été empêchée. En revanche, un nouveau et grave problème de maison-tour a surgi au Tessin. Les PTT, c'est-à-dire une exploitation tenue par la législation fédérale à un respect des sites particulier, ont projeté, contre toutes les oppositions du «Heimatschutz» et même au mépris d'un projet de concours ayant obtenu le premier prix, ainsi que l'approbation de la commission fédérale des monuments et sites, d'édifier une *maison-tour au beau milieu du centre historique de Bellinzona*. Vue du train, elle masquerait l'authentique «Wahrzeichen» de la capitale tessinoise, c'est-à-dire les tours du Castello Grande, et, placée juste entre les Castelli Grande et Belmonte, de même hauteur que les créneaux de ces édifices historiques, défigurerait gravement le visage de Bellinzona, site d'importance nationale. En outre, ce bâtiment démesuré ne serait d'aucune utilité économique pour la vieille ville; il ne ferait qu'alourdir désagréablement le trafic dans des quartiers d'habitation. Le bureau technique du «Heimatschutz» s'occupe activement de cette affaire, où le dernier mot n'est certes pas encore dit.

Oppositions et expertises n'ont abouti qu'à un demi-succès en ce qui concerne le lotissement de la *place des Casernes, en bordure de la vieille ville de Lucerne*, pour laquelle on demandait une solution d'ensemble satisfaisante. L'Etat a retiré son autorisation pour un projet de construction, d'un volume démesuré, de «Frey Treuhand- und Verwaltungs AG», et exigé une réduction de hauteur, ce qui ménage le site dans une certaine mesure. Les autorités municipales ne sont toutefois pas disposées à imposer un plan d'ensemble de lotissement pour les parcelles appartenant à trois propriétaires (dont la bourgeoisie).

c) Genève et Schwytz

La Ligue du patrimoine national a appuyé par une résolution les efforts de sa section genevoise, et d'autres milieux, en faveur d'une protection intégrale de la place du Molard. Aux dernières nouvelles, l'intérieur des immeubles Nos 7 et 9 sera transformé, les façades étant maintenues.

Les efforts déployés pour l'amélioration d'un projet de bâtiment locatif, lourd et banal, sur la «Brüölmatte» à Schwytz, n'ont obtenu qu'un résultat incertain. Il se situerait exactement en face de la partie est, la plus intéressante, d'un site encore digne d'être protégé malgré diverses altérations, et devant le «Grosshaus» qui date de l'époque des expéditions militaires dans le Milanais. Si ce projet se réalisait, il ne serait plus possible d'empêcher le lotissement par parcelles de la plaine sur laquelle a été célébré le 650e anniversaire de la Confédération, et qui était soumise récemment encore à une interdiction de construire, au bénéfice de la propriété de Reding. Saisi d'un recours de notre part, le Conseil d'Etat devrait régler l'affaire de la bonne manière. A Schwytz comme en beaucoup d'endroits, il serait urgent d'élaborer un plan d'extension moderne, adapté au site, et qui ne puisse pas être arbitrairement modifié au gré des circonstances.

14. Protection du paysage

Outre la protection des sites urbains et villageois, qui ne peut être réalisée que dans le cadre de plans d'ensemble, des pro-

blèmes de protection du paysage se posent à la Ligue du patrimoine national, tantôt sous un aspect connu, tantôt sous des formes nouvelles. Ici encore, quelques exemples doivent en être donnés dans le présent rapport:

a) La «Riviera» de Gersau

Lorsque fut connu le projet de construction à Gersau de deux énormes immeubles locatifs, avec garages pour bateaux, qui eussent complètement bouché la vue de la route cantonale sur le lac, le fait que le gouvernement schwyzois avait acheté des terrains au bord du lac pour des constructions privées souleva une grande et compréhensible indignation. Les efforts du secrétariat général et du bureau technique n'ont pu aboutir qu'à un compromis, en vertu duquel les maîtres de l'œuvre se sont déclarés disposés, après de longs pourparlers, à réduire d'un cinquième le volume des constructions, ce qui ménage quelque peu la vue sur le lac entre les deux bâtiments. L'Etat n'a pas voulu revenir en arrière quant à la vente du terrain riverain, car il aurait dû payer des indemnités aux maîtres de l'ouvrage, la destination de ce terrain ayant été fixée dès l'origine.

Il reste à espérer que le règlement intercantonal de protection des rives du lac des Quatre-Cantons, qui est depuis longtemps à l'état de projet, ne se fera plus trop attendre, et qu'ainsi de graves atteintes aux sites seront empêchées par les autorités.

b) Routes nationales

Les atteintes aux paysages et aux sites qu'entraîne partout la construction des routes nationales sont tout à fait en dehors des possibilités d'intervention des organismes cantonaux et privés de protection des sites. Cela provient en particulier de ce que les plans généraux furent établis à une époque où les tracés de ces routes étaient encore totalement inconnus. Aujourd'hui, lorsqu'on vu des projets détaillés l'on s'aperçoit que ces tracés sont en contradiction avec les exigences actuelles de la protection du paysage et devraient être modifiés, on se heurte à l'insurmontable obstacle des coûts (achats de terrains) et du temps consacré aux travaux préparatoires.

Tel est le cas par exemple pour le *lac de Sempach*, où la Ligue du patrimoine national a tenté sans succès de faire modifier le projet, en faveur d'un *tracé de la N2* par la rive gauche. On a constaté ici comme en maint autre lieu que les planistes ont œuvré sans prendre l'avis des organes responsables de la protection du paysage, et que les autorités compétentes ne sont pas disposées à modifier les tracés déjà fixés.

Cette attitude inflexible est encore plus incompréhensible lorsque aucune décision, ou aucune décision préalable importante, n'ont été prises. C'est ainsi que le combat au sujet du tracé de route à *Faido*, et dans la région de *Rhäzüns*, n'est toujours pas terminé. A Faido, il semble maintenant qu'une décision s'esquisse qui correspond à la solution présentée dès le début et sans succès par le bureau technique de la Ligue du patrimoine national. A Rhäzüns, outre le problème d'un tracé ménageant au mieux le paysage rhénan originel, se pose toujours et surtout la question de savoir si les autorités sont disposées à sauver, avec le tracé préconisé par le «Heimatschutz», un important monument: le château de Rhäzüns.

c) Concessions de téléphériques

L'exigence de principe posée par le «Heimatschutz» et d'autres associations apparentées, sous forme d'un recours toujours pendant, et selon laquelle les concessions pour téléphériques ne devraient être accordées que sur la base d'une planifi-

cation préalable, obligatoire et incluant les effets indirects des nouvelles installations de transport, n'a toujours pas fait l'objet d'une décision du Conseil fédéral. En outre, une seconde question de principe a surgi: à l'occasion d'un recours contre le projet de téléphérique Felskinn-Feekopf (terminus à 3900 m d'altitude environ), il a été demandé que les installations de ce genre ne puissent jamais dépasser l'altitude de 3000 m (un peu plus pour le Valais). Ici encore une réglementation sur le plan national est urgente.

d) Protection du lac de Hallwil

La région du lac de Hallwil figure dans l'inventaire CPF en tant que site d'importance nationale. C'est une des principales raisons pour lesquelles la Ligue du patrimoine national a soutenu la lutte de sa section argovienne et d'autres organisations en faveur de la protection des coteaux de vigne de la zone de Brestenberg, au moyen d'un recours contre une première demande d'autorisation de construire. Il s'est avéré, ici encore, que les autorités cantonales ne prennent pas suffisamment au sérieux l'obligation constitutionnelle de tenir compte de la protection des sites.

e) Lotissement «Schiller» de l'Urmiberg près Brunnen

Ce combat qui dure depuis 1968 nous a occupés une fois encore durant l'année dernière, les maîtres de l'ouvrage ayant demandé une nouvelle fois l'autorisation de défrichement que le Conseil d'Etat de Schwytz avait accordée illégalement, selon l'arrêt du Tribunal fédéral, parce qu'il n'était pas compétent. Sur la base de la loi fédérale sur les forêts, qui a été modifiée, le gouvernement cantonal a de nouveau accordé cette autorisation; un nouveau recours au Tribunal fédéral a été déposé contre cette décision, sur la base de la nouvelle ordonnance d'application de la loi.

15. Mesures législatives

Outre l'amélioration de la loi fédérale sur les forêts, dont la nouvelle ordonnance d'application fournit des prescriptions plus rigoureuses et plus claires, et prévoit pour les associations un droit de contrôle direct (encore que difficile à utiliser), on peut attendre des progrès importants, surtout en ce qui concerne les buts du «Heimatschutz» (planification pour les localités), de la révision de la loi sur la protection des eaux, entrée en vigueur en 1972.

De plus, la Ligue du patrimoine national a eu l'occasion de formuler, au moment de la procédure de consultation relative au projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'au projet d'arrêté urgent qui le précède, des propositions d'amélioration conformes à ses vues. Dans quelle mesure cette nouvelle base légale pourra-t-elle aussi servir la cause de la protection des sites? L'incertitude est complète à cet égard. Ses effets ne se feront en tout cas pas sentir, malheureusement, avant quelques années; aussi la prochaine élaboration d'un efficace

inventaire des sites urbains et villageois n'en est-elle que plus urgente.

16. Activité générale du «Heimatschutz»

Mentionnons encore pour terminer deux sujets qui ont plus particulièrement occupé le secrétariat général.

a) Emission TV «Grüezi mitenand»

Le secrétariat général a dû consacrer pas mal de temps à cette émission de télévision, destinée à la Suisse alémanique et rhétoromane, et qui touche un vaste public sous la forme d'un jeu-concours où l'on pose des questions. Le choix des sujets appropriés présentait des difficultés, car ils devaient tout d'abord se prêter à cette forme d'émission, et d'autre part le résultat financier (des appels de fonds sont adressés aux téléspectateurs en faveur de certains objets) est un élément de grande incertitude. Après l'optimisme du début, il a fallu naturellement déchanter dans l'un ou l'autre cas. Pourtant la valeur de ces émissions, qui seront poursuivies en 1972, est incontestable puisqu'elles contribuent à répandre nos idées. Considérons en outre que les cinq émissions qui ont déjà eu lieu à Belp (pont de Hunziken), Brigue (palais Stockalper), Amriswil (maison à pignons d'Uttwil), Schuls (moulin de Fetan), Bienna (maison vigneronne à Gléresse) ont touché un million de téléspectateurs et ont eu sur le public un effet à ne pas sous-estimer.

b) Sauvetage de l'hospice du Gothard

Les offres de vente du propriétaire de l'hospice du Gothard n'ayant pas trouvé d'acheteurs suisses, et l'ensemble de ces immeubles, qui a une grande valeur symbolique pour tout le pays, ayant fait l'objet d'offres de vente dans des journaux étrangers, la Ligue du patrimoine national est intervenue. Son but était de sauver pour toujours le site du Gothard de la spéculation, d'empêcher une vente, même indirecte, à des étrangers (ce qui eût été possible en dépit de la loi von Moos), et de conserver l'hospice et la région environnante en mains suisses. Des pourparlers avec tous les intéressés possibles aboutirent à la conclusion que la création d'une fondation, qui achèterait l'hospice au nom du peuple suisse et en poursuivrait l'exploitation, serait la meilleure solution. Le «Heimatschutz» prit donc l'initiative de créer cette fondation et de faire, d'entente avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, un versement initial de 100 000 francs au débit du fonds des tâches communes. Se présentèrent comme autres membres fondateurs la Confédération (500 000 fr.), le canton d'Uri (10 000 fr.), le canton du Tessin (150 000 fr. prévus, 10 000 fr. étant déjà accordés), et la commune d'Airolo (50 000 fr.).

Le déroulement encourageant des travaux préparatoires nous convainc qu'il nous sera possible de faire état, dans notre prochain rapport annuel, d'un succès en ce qui concerne la fondation, l'achat de l'hospice et la grande collecte organisée dans tout le pays.

A. Eberle, F. Notter (Trad. C.-P.B.)